

FILIÈRE Tous secteurs

VAE

Accompagnement VAE (Validation des Acquis par l'Expérience)

La formation :

La validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire connaître votre expérience professionnelle, sociale ou bénévole en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle sans passer par la voie de la formation.

La VAE permet d'obtenir tout diplôme de niveau CAP au niveau BTS.

DURÉE : Selon le rythme du candidat

Accompagnement VAE (Validation des Acquis par l'Expérience)

Pour qui est cette formation ?

Toute personne salariée ou non, demandeur d'emploi, bénévole, etc... quel que soit son statut ou son niveau de formation.

Justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle ou extraprofessionnelle en lien direct avec la certification visée.



Objectifs :

Un projet de VAE, pourquoi ?

- Dynamiser sa carrière
- Sécuriser son parcours professionnel
- Répondre aux exigences d'une profession réglementée
- Se reconvertir
- Raccourcir un parcours de formation
- Passer un concours
- Obtenir une reconnaissance de ses compétences
- Changer d'emploi



Le contenu :

La prestation d'accompagnement personnalisé vous apporte :

- Des informations générales sur le dispositif VAE
- Un conseil sur le choix de la certification souhaitée
- Une aide/accompagnement pour l'élaboration du dossier de recevabilité
- Une aide méthodologique et « experte » à la constitution du dossier relatant votre expérience en lien avec le référentiel de la certification visée
- Une aide à l'analyse, si besoin, des préconisations du jury
- Un accompagnement à l'élaboration du dossier complémentaire



Modalités pédagogiques et d'alternance :

Dates : Toute l'année

Durée : Selon le rythme du candidat



Modalités d'entrée en formation :

Les étapes de la démarche VAE

1. Demande du dossier de recevabilité auprès de l'autorité académique concernée
2. Élaboration du dossier de recevabilité
3. Vérification par l'autorité académique des conditions requises pour l'inscription au diplôme par la voie de la VAE
4. Élaboration du dossier VAE
5. Analyse du dossier par le jury



Tarif et financement :

1050 € (forfait de base pour 15h) :

D'autres forfaits sont disponibles.

Plusieurs possibilités de financement en fonction de votre statut : CPF, VIVEA, OPCO... À étudier avec la personne qui vous accompagnera.



72%

TAUX DE
VALIDATION TOTALE
DES DIPLÔMES
AGRICILES EN 2022
(NATIONAL)

100%

TAUX DE
SATISFACTION EN
2022